

N° 30

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME I

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par M. Maurice CARRIER,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Raymond Boin, Louis Martin, Jean Périquier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthouin, Charles Bosson, Louis Brives, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Georges Lombard, Ladislav du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexe 2), 2012 (tome I) et in-8° 494.

Sénat : 26 et 27 (tomes I, II et III, annexe 2) (1971-1972).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Français à l'étranger.

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous présenter le rapport pour avis de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sur le budget des Affaires étrangères pour l'année 1972, mes premières paroles seront pour rendre hommage au Général Béthouart qui, au cours des années 1963 à 1971, vous a présenté les huit derniers budgets des Affaires étrangères, avec la compétence, la technique et la précision qui caractérisaient sa forte personnalité.

Le Général Béthouart avait acquis au cours des missions qu'il avait effectuées, des hautes fonctions qu'il avait tenues, une parfaite connaissance du rôle de la France dans le monde, et ses rapports étaient le reflet de la haute idée qu'il se faisait de l'importance que devait avoir notre représentation à l'étranger.

Il écrivait dans son dernier rapport que les budgets de 1969 et 1970 avaient eu à pâtir de conjonctures défavorables, et que le budget de 1971 souffrait de n'être en fait que la reconduction un peu améliorée de ceux de 1969 et 1970.

Il aurait constaté avec satisfaction que le projet de budget de 1972 qui est soumis à votre approbation, sans atteindre encore l'importance que votre commission souhaiterait, présente cependant une amélioration sur ceux des exercices précédents.

Son montant total s'élève à 2.053.292.757 F contre 1 milliard 842.885.175 F en 1971, après économies décidées en cours d'exercice.

L'augmentation de 1972 sur 1971, est de 11,4 %, mais sa position demeure encore très faible par rapport au budget des dépenses de la Nation, puisqu'elle représente à peine un peu plus de 1 % de ce budget.

Ensemble des dépenses.

A. — DÉPENSES ORDINAIRES

Titre III. — Moyens des services : 761.399.543 F contre 706.961.234 F en 1971, en plus : 54.438.309 F, représentant une augmentation de 7,6 %, dont 3,6 % de mesures nouvelles, dont le montant s'élève à : 25.398.523 F.

Titre IV. — Interventions publiques : 1.209.893.214 F contre 1.108.927.341 F en 1971, en plus : 100.965.873 F, représentant une augmentation de 9,1 %, dont 7,4 % de mesures nouvelles, dont le montant s'élève à : 82.265.873 F.

L'ensemble des dépenses ordinaires s'élève ainsi à : 1.971.292.757 F, avec une augmentation de 8,5 % sur l'ensemble des dépenses ordinaires de 1971, qui s'élevait à : 1.815.888.575 F.

B. — DÉPENSES EN CAPITAL

Autorisation de programme.

Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat : 31.000.000 F contre 23.406.000 F en 1971, en plus : 7.594.000 F représentant une augmentation de 24,7 %.

Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat : 34.594.000 F contre 32.594.000 F en 1971, en plus : 2.000.000 F représentant une augmentation de 6,1 %.

Crédits de paiement.

Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat : 28.000.000 F contre 9.000.000 F en 1971, en plus : 19.000.000 F représentant une augmentation de 211 %.

Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat : 54.000.000 F contre 18.000.000 F en 1971, en plus : 36.000.000 F représentant une augmentation de 200 %.

Si l'augmentation des crédits de paiement des titres V et VI peut paraître importante, il faut signaler que les sommes affectées à ce poste, aux précédents budgets, étaient particulièrement faibles.

Des services du Ministère.

En 1968, sur l'initiative de M. Michel Debré, alors Ministre des Affaires étrangères, un groupe de travail, sous la présidence de M. Racine, a été chargé de proposer une réorganisation des structures administratives et de gestion des personnels du Ministère.

Ce groupe a déposé des conclusions qui ont été retenues, avec un étalement sur plusieurs années, en raison des incidences budgétaires imposées par les mesures proposées.

Le coût de l'ensemble de ces mesures a été évalué à près de 101 millions de francs, dont 56 millions pour le fonctionnement et 45 millions pour l'équipement.

Aux crédits déjà utilisés pour les années 1969, 1970 et 1971, une somme de 8.357.000 F s'ajoute dans le budget de 1972 pour la continuation de la mise en place des suggestions du plan « Racine », dont l'exécution ne sera terminée qu'au cours des prochaines années, avec quelque retard sur les délais prévus.

Situation des effectifs.

Au 1^{er} janvier 1971, les effectifs étaient les suivants :

Administration centrale :		TOTAL
Personnel titulaire	1.107	
Personnel contractuel.....	801	
Personnel auxiliaire.....	29	
	—————	1.937
Services à l'étranger :		
Personnel titulaire	1.477	
Personnel contractuel	2.301	
Personnel auxiliaire.....	2.368	
	—————	6.146
		—————
		8.083

Une remarque s'impose :

L'importance du personnel contractuel et du personnel auxiliaire :

830 pour l'administration centrale ;

4.669 pour les services à l'étranger, dont 2.700 de nationalité étrangère.

Soit, au total : 5.499 personnes, sur un effectif total de 8.083.

Le poids des contractuels par rapport aux titulaires est excessif.

Cette situation est le résultat d'une longue période au cours de laquelle les tâches du département se sont accrues sans que les moyens d'y faire face aient été mis à sa disposition.

Un certain nombre de contractuels exercent les responsabilités de titulaires ; aussi un plan de transformation a-t-il été mis en œuvre, tant pour l'administration centrale que pour les services à l'étranger.

Ce plan, mis en œuvre dès 1970, s'est poursuivi en 1971 et se poursuivra en 1972, grâce aux mesures nouvelles prévues au budget.

Sur un autre plan, les mesures préconisées par le rapport « Racine » sur la formation des agents dans le domaine linguistique à l'administration centrale, continue à s'améliorer.

Les connaissances linguistiques des personnels de secrétariat sont désormais reconnues par l'octroi de primes plus élevées.

Logement et véhicules de fonctions.

Le rapport « Racine » préconisait l'extension de la prise en charge du logement des agents à l'étranger par l'Etat, moyennant le principe d'une retenue sur le traitement.

Le Ministère de l'Economie et des Finances était d'abord hostile à cette politique, en raison des difficultés de notre balance des paiements.

L'arbitrage du Premier Ministre en a décidé autrement, et la politique du logement des agents en poste à l'étranger a pu reprendre, mais seulement d'une façon sélective, en faveur des

agents dont les logements ne peuvent être loués qu'à des Etats étrangers et non à des particuliers, lorsque les loyers atteignent des prix prohibitifs ou en faveur des agents dont les obligations particulières nécessitent la proximité de résidence par rapport à l'ambassade.

Nous souhaiterions que cette politique soit poursuivie systématiquement dans l'avenir afin d'éviter, notamment, que les agents rejoignant un nouveau poste ne soient astreints à vivre quelquefois plusieurs mois à l'hôtel en attendant de trouver un logement qui leur convienne, les privant ainsi de toute possibilité de recevoir leurs collègues des autres pays.

Cette politique aurait également comme avantage de diminuer considérablement les frais de déménagement qui grèvent lourdement le budget.

Un autre point, sauf pour certaines ambassades bien déterminées, place les chefs de postes diplomatiques en état d'infériorité vis-à-vis de leurs homologues étrangers. Contrairement à ceux-ci, ils ne disposent pas encore de véhicules de fonctions, et ils sont tenus d'acquérir l'indispensable véhicule qui leur est nécessaire sur leurs frais de représentation.

Votre commission souhaiterait que cette anomalie soit redressée dans les meilleurs délais.

Réduction du temps de séjour à l'étranger.

Les démarches poursuivies par le département dans le cadre des conclusions du groupe de travail de 1968, ont abouti à la signature, le 6 juillet 1971, d'un arrêté conjoint du Ministre des Affaires étrangères et du Ministre des Finances.

Par cet arrêté, les temps de séjour ouvrant droit au remboursement des frais occasionnés par un voyage de congé ont été, entre autres, ramenés de trente mois à vingt-quatre mois dans tous les pays situés hors du bassin méditerranéen ou de l'Europe occidentale, et à quinze mois dans la quasi-totalité des pays d'Extrême-Orient.

Aménagement des horaires et du temps de travail.

Depuis le 12 février 1971, le régime de la semaine de cinq jours et de la journée continue, a été étendu à tous les services du département.

Ce régime semble donner satisfaction aux utilisateurs, sans que pour autant la marche des Services ait eu à en souffrir.

Matériel électronique.

A l'heure actuelle, le matériel électronique comprend :

- un appareil I. B. M. 360/25, à bandes et disque magnétiques, qui est utilisé à Nantes ;
- un appareil I. B. M. 360/20, de dimension plus réduite, à cartes perforées, qui est utilisé à Paris.

Au cours de l'année 1972, un appareil Iris 50, de fabrication française, remplacera à Nantes l'appareil I. B. M. 360/25. L'Iris 50, plus important que l'I. B. M. 360/25, sera utilisé dans le cadre du Plan calcul.

Tous ces appareils sont loués.

Du chiffre et des transmissions.

Le réseau actuel a subi peu de modifications depuis 1968. Il devrait être complété au moyen de crédits supplémentaires.

En dehors des frais d'entretien du matériel existant, 800 machines, constituant actuellement le parc, demanderont à être remplacées à bref délai.

L'augmentation du trafic est important :

- 321.300 télégrammes échangés en 1962 ;
- 643.600 télégrammes échangés en 1967 ;
- 693.600 télégrammes échangés en 1970.

Le service du chiffre compte 115 chiffreurs titulaires, et 80 agents contractuels, qui doivent faire face, avec des moyens demeurés stables, aux tâches nouvelles sans cesse accrues qui lui incombent.

Il apparaît difficile de demander davantage à ce personnel, sans faire appel à des techniques nouvelles utilisant largement l'automatisation.

Assistance et action sociale aux Français de l'étranger.

Le chapitre 46-92 s'élève à 9.182.726 F, en augmentation de 300.056 F sur 1971.

Cette somme qui est comprise dans le total des crédits pour 1972, comprend une somme de 539.000 F pour l'entretien des cimetières français à l'étranger, et plus particulièrement pour ceux situés en Algérie et au Viet-Nam.

Aménagement de la représentation diplomatique et consulaire.

A. — En prévision pour 1972, la création d'une mission diplomatique importante à Bahrein, émirat qui assumera cette année son indépendance, à l'instar des autres émirats du Golfe Persique, actuellement encore sous protectorat britannique, mais qui accéderont à l'indépendance fin 1971.

La France possède, dans ces émirats, une part appréciable dans l'exploitation et l'exportation du pétrole.

B. — Brasilia étant devenue la capitale du Brésil, il est nécessaire d'installer dans cette ville un service réduit qui comportera vraisemblablement un conseiller d'ambassade, un chiffreur et un secrétaire.

Une partie du Gouvernement brésilien devant rester à Rio, il n'est pas possible de transférer intégralement, dans la nouvelle capitale, les services de notre ambassade installés actuellement dans l'ancienne.

C. — La réouverture du Consulat de France à Kano est envisagée. Depuis 1970, en raison du conflit biafrais, nos relations avec le Nigéria étaient réduites au minimum.

Aujourd'hui, les relations politiques, commerciales et économiques, reprennent normalement avec ce pays qui compte 60 millions d'habitants.

L'Etat de Kano, limitrophe du Niger et du Tchad, compte, à lui seul 5 millions d'habitants. La ville de Kano est un centre de convergence important.

Une dizaine d'entreprises et des banques françaises y sont installées, ainsi qu'une centaine d'établissements d'enseignement secondaires, où l'on enseigne le français.

La réouverture du consulat de France à Kano, fermé depuis 1970, apparaît comme éminemment souhaitable, l'existence de notre seule ambassade à Lagos ne pouvant que difficilement subvenir aux besoins actuels.

La sécurité de nos postes à l'étranger.

Il s'agissait à l'origine de dispositifs de sécurité destinés à assurer une protection matérielle aussi efficace que possible de nos locaux à l'étranger — qui était assumée aussi bien par des agents français que par des agents étrangers, ceux-ci étant de plus en plus remplacés par ceux-là.

Depuis quelques années, en raison d'événements encore présents à nos esprits, il est devenu nécessaire d'assurer également la sécurité des personnes. Entre 1969 et 1971, 28 emplois ont été créés à cet effet.

50 sont prévus pour 1972, pour être affectés aux postes les plus menacés.

C'est là la poursuite d'un plan qui prévoit au total la création de 328 postes qui sont ou seront tenus par des personnels de la gendarmerie nationale.

L'aide militaire.

Les crédits au titre de l'aide militaire sont pour le budget de 1972 les mêmes que pour le budget de 1971.

Ils s'élèvent à 67 millions de francs (67.044.000 F) et se répartissent ainsi :

Cambodge :

— assistance militaire technique.....	1.900.000 F
— formation de stagiaires.....	100.000
— aide directe.....	2.000.000

Laos :

— assistance militaire technique.....	9.500.000 F
— formation de stagiaires.....	2.300.000
— aide directe.....	1.200.000

Pour ces deux pays, les crédits représentent une diminution de 3.000.000 F par rapport à ceux de 1971.

Tunisie :

Crédits de 1971 reconduits :

— assistance en personnel.....	650.000 F
— stage.....	3.850.000
— aide directe.....	5.000.000

Algérie :

L'influence française serait de nature à contrebalancer les entreprises d'autres puissances étrangères. La Marine algérienne a demandé notre concours et des perspectives de coopération s'ouvrent dans l'Armée de l'Air avec la création d'un détachement à l'Ecole de pilotage de Bou Sfer :

— assistance en personnel.....	10.750.000 F
— stages.....	4.000.000
— aide directe.....	500.000

Maroc :

Les crédits sont les mêmes qu'en 1971, avec utilisation des reports pour la reprise de l'aide directe.

Notre mission militaire reste stable :

— assistance en personnel.....	15.600.000 F
— stages.....	4.400.000

6.000.000 F de crédits seront en outre répartis plus particulièrement en Asie, Océanie et en Afrique Levant. C'est ainsi que notre influence se manifesterà en Indonésie, au Népal, au Pakistan, en Thaïlande et en Afghanistan et se poursuivra en Ethiopie, au Liban, au Ghana, en Argentine. Quelques bourses et stages seront accordés à l'Espagne, la Grèce et la Yougoslavie.

Il est intéressant de noter au passage que la qualité des matériels d'armement de l'industrie française incite un certain nombre de pays étrangers à passer d'importantes commandes à nos industries.

Les contributions internationales.

a) Ce sont d'abord celles qui sont obligatoires et qui sont acquittées en vertu de dispositions liant les Etats membres des institutions intéressées.

Elles concernent les grandes organisations, telles que l'O. T. A. N., l'O. N. U., le Conseil de l'Europe et les institutions qui en dépendent.

Ces contributions sont annuellement soumises à l'approbation des Etats membres et s'élèvent pour la France, en 1972, à 249.671.369 F.

b) Les contributions bénévoles telles que :

— le programme des Nations Unies pour le développement (P. N. U. D.) ;

— le Centre international de l'enfance ;

— l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (U. N. I. T. A. R.) ;

— l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (O. N. U. D. I.) ;

— le Fonds de la veille météorologique mondiale.

Le montant de ces contributions sera, en 1972, de 48.398.236 F pour la France.

c) La contribution à des organismes européens à caractère scientifique et technique sera de 142.999.750 F. En bénéficieront :

— le C. E. R. N., organisme qui recevra de la France 412 hectares dans l'arrondissement de Gex, plus une contribution financière importante de 128 millions de francs ;

— l'E. S. O., organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, pour laquelle la contribution française pour 1972 s'élèvera à 13.500.000 F ;

— l'E. M. B. O., organisation européenne de biologie moléculaire, pour laquelle la contribution française sera en 1972 de 1.400.000 F.

La presse et l'information.

Cette année encore, les crédits affectés à ce poste sont modestes : 36 millions de francs, soit un peu plus de 4 % sur la somme allouée en 1971.

Cette augmentation, inférieure à l'accroissement de la moyenne budgétaire de 11 %, n'apportera aucun moyen nouveau, et couvrira à peine la hausse des prix à laquelle il faudra faire face.

Un spécialiste, parlant japonais, sera nommé à Tokio et chargé de l'information. C'est une innovation intéressante, qu'il serait souhaitable de voir se poursuivre dans d'autres postes.

L'augmentation de nos moyens d'information à l'étranger constituerait un élément essentiel de la présence française.

L'information immédiate de nos postes à l'étranger par radio-télétype, pour récente qu'elle soit, ne cesse de s'affirmer. Cent soixante-cinq postes diplomatiques sont concernés par cette amélioration qui comporte un réseau d'un coût élevé.

L'information, à destination de l'étranger, n'est véritablement assurée que par les émissions radiophoniques.

Au cours de l'année 1971, on a pu constater une nette amélioration des programmes.

Le volume des émissions sur ondes courtes vers l'étranger porte sur un total de 248 heures/fréquence, compte tenu des 71 heures/fréquence des D. O. M./T. O. M. qui couvrent également d'autres pays étrangers.

L'émetteur d'Allouis, relayé par Radio-Brazzaville, diffuse 61 heures/fréquence par jour.

Compte tenu de ces différentes énumérations, les émissions sur ondes courtes auront dépassé 300 heures en 1971.

Mais ce résultat est encore nettement insuffisant en face de ceux autrement plus importants réalisés par certains pays étrangers.

Nos émissions vers l'étranger resteront vraisemblablement sans progression jusqu'à la mise en service des huit émetteurs nouveaux commandés par l'O. R. T. F.

Quatre de ces émetteurs entreront en fonctionnement fin 1972, et l'on peut espérer que l'on enregistrera les heureux résultats de leur mise en service dès 1973.

Le projet d'équipement d'un poste à Marseille a dû être abandonné, parce que trop coûteux. Il était destiné à la diffusion de nouvelles vers l'Afrique du Nord.

La station-relais de Chypre-Monte-Carlo poursuit ses émissions à titre encore expérimental sur un poste de 20 kW. Son audition s'étend au-delà du Golfe Persique, dans des conditions qui paraissent convenables.

Conclusions.

Ce budget des Affaires étrangères a été qualifié par M. Joxe à l'Assemblée Nationale, de budget modeste et stable.

C'est un budget modeste, en effet, puisque le total des crédits le concernant, atteint un peu plus de deux milliards se partageant en deux parts sensiblement égales au profit des services diplomatiques proprement dits (1.016 millions), et au profit des relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger (1.037 millions) ces derniers crédits étant du ressort de notre collègue Palmero, qui rapporte pour avis devant vous le budget des Relations culturelles, scientifiques et techniques.

C'est aussi un budget stable, car si les crédits qui sont de notre compétence passent de 904 millions en 1971 à 1.016 millions en 1972, cette progression de 12,3 % a surtout pour objet de faire face à un important accroissement des dépenses de caractère obligatoire, notamment pour ce qui est de notre participation dans le financement des contributions internationales. Les moyens mis à la disposition des services du Quai d'Orsay pour 1972, s'accroîtront dans une mesure comparable à ceux des autres administrations de l'Etat.

Si modestie et stabilité sont le propre de ce budget, il n'en est pas de même des affaires internationales, avec lesquelles nos services diplomatiques se trouvent aux prises.

Aussi, il nous paraît que le rôle du rapporteur du budget des Affaires étrangères est de rappeler, en conclusion de son rapport, les principales évolutions de la situation internationale intervenue depuis un an, et de présenter à ce sujet quelques observations au nom de votre commission.

Ces évolutions se situent à peu près dans tous les secteurs de la vie internationale.

Nous ne rappellerons que ce qui nous a paru le plus important.

D'abord l'Europe.

L'année 1971 semblait s'ouvrir sur des perspectives favorables pour la relance européenne. Avec la signature des accords de Luxembourg du 22 avril 1970 sur le règlement financier agricole, que le Parlement français fut d'ailleurs le premier à ratifier, et qui entrèrent en vigueur le 1^{er} janvier 1971, l'achèvement du Marché commun paraissait réalisé.

L'approfondissement prenait un bon départ avec l'accord du 9 février 1971 sur l'union monétaire et économique ; enfin, les négociations sur l'élargissement entraient dans une voie positive, puisque, après les entretiens de MM. Pompidou et Heath, des 21 et 22 mai 1971, l'accord du 23 juin consacrait l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, sous réserve de la ratification par le Parlement britannique qui fut acquise par un vote massif, le 29 octobre dernier, à la Chambre des Communes.

Et cependant, comme l'a indiqué M. le Ministre des Affaires étrangères à l'Assemblée Nationale, comme il l'a également développé devant notre commission, « chacun sent que, sur un beau rêve, pèse une lourde menace ».

L'élaboration de l'Europe monétaire, en effet, a subi une première atteinte, lorsque le Gouvernement de la République fédérale, pour faire face à un afflux de dollars, dut, en mai 1971, prendre la décision de faire flotter le mark. La confusion atteignit son comble, lorsque le Président Nixon décida, le 15 août dernier, de suspendre la convertibilité du dollar en or et d'instituer une taxe de 10 % à l'importation. Tout semble ainsi remis en question, y compris le Marché commun agricole, qui ne peut fonctionner sans un système de parités fixes entre les monnaies européennes.

Devant cette situation, jamais, a dit M. Schumann, la concertation entre les Etats européens n'a été plus nécessaire ; jamais nous n'avons mieux senti que la prospérité économique de l'Europe était indissociable d'une volonté politique commune.

Ceci correspond également au sentiment de votre Commission des Affaires étrangères qui a cependant chargé votre rapporteur d'exprimer son étonnement devant la lenteur qui semble présider aux futures négociations envisagées pour rapprocher les points de vue et trouver une solution que l'on déclare par ailleurs urgente.

C'est ainsi que si nous nous félicitons de la fixation au 3 décembre prochain de la rencontre entre les deux chefs d'Etat français et allemand, nous pensons qu'il eût été préférable que cette réunion précédât la réunion des Dix à Rome au lieu de la suivre.

D'autre part, la Conférence au Sommet qui doit réunir les Six et les pays candidats, ne se tiendrait que dans le deuxième semestre de 1972.

Il semble, aux yeux de votre commission, qu'il existe une certaine contradiction entre la gravité des problèmes à résoudre et la lenteur mise à procéder à leur examen.

*
* *

La réunion de la Conférence de Sécurité européenne à laquelle participeraient les Etats-Unis et le Canada, peut ouvrir pour l'Europe de nouvelles perspectives positives en vue de concrétiser la politique de détente, d'entente et de coopération.

Il semble toutefois que, pour qu'une telle conférence aboutisse à des résultats favorables et ne déçoive pas les espoirs qu'on doit légitimement en attendre, une préparation minutieuse soit nécessaire ; c'est ainsi qu'entre les Etats de l'Europe occidentale, et singulièrement entre ceux du Marché commun, un réel effort de coordination des politiques devrait être mené à bien, avant même que ne s'engage la Conférence d'Helsinki.

Il ne s'agit pas dans notre esprit de faire renaître la politique des blocs, mais de dégager entre des partenaires liés par les traités de Rome, la même volonté politique commune vis-à-vis de l'extérieur que celle dont a parlé M. Schumann, pour régler ses problèmes internes.

*
* *

Le vote de la résolution albanaise par l'assemblée générale des Nations Unies, le 26 octobre, qui a consacré l'admission de la Chine à l'O. N. U., constitue un phénomène de portée évidemment considérable ; beaucoup d'observateurs veulent y voir la fin de l'hégémonie des deux superpuissances.

Nous ne pensons pas que le fait pour le Gouvernement de Pékin d'être admis dans le concert des nations, et d'occu-

per un siège permanent au Conseil de sécurité, modifie en soi profondément l'équilibre des forces dans le monde. Le discours du chef de la délégation chinoise, reprenant les thèmes traditionnels de la diplomatie de Pékin, a surtout révélé que la Chine ne souhaitait pas pour le moment se poser en troisième superpuissance, mais préférerait s'affirmer comme le leader du tiers monde.

L'évolution des rapports entre les Etats-Unis et la Chine — et notamment le prochain voyage à Pékin du Président Nixon — peuvent avoir en revanche des conséquences très importantes, et expliquent la hâte mise par l'Union soviétique à stabiliser la situation en Europe, grâce notamment à la Conférence sur la Sécurité européenne.

L'entrée de la Chine à l'O. N. U., qui probablement sera suivie de l'admission des deux Allemagnes, consacrera en tout cas l'universalité de l'organisation mondiale.

*
* *

Nous évoquerons, pour terminer, une affaire récente : celle des négociations ouvertes entre la France et Israël à propos du remboursement par notre pays des 50 avions Mirage V vendus à Israël, et placés sous embargo en juin 1967, à la veille de l'ouverture de la guerre des Six Jours.

Il nous paraît heureux que le Gouvernement français ait pris la décision d'affecter la totalité de ces avions à l'équipement de notre Armée de l'Air.

Sous le bénéfice des observations contenues dans ce rapport, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vous propose d'adopter sans modification le budget des Affaires étrangères.